



Processus simplifié - Travailleurs qualifiés (fédéral) et gens d'affaires

Appendice A - Buffalo

Nota : Le bureau canadien des visas de Buffalo **n'accepte pas** les demandes de résidence permanente dans le cadre du processus simplifié pour les travailleurs qualifiés (fédéral) ou pour les gens d'affaires. Veuillez vous référer au **Travailleurs qualifiés (fédéral) - processus régulier** ou **Gens d'affaires - processus régulier**.